

SECURITE dans les ECOLES

ANNÉE SCOLAIRE 2016-2017

Inspection de l'Éducation nationale
21, rue Jean Jaurès
17300 ROCHEFORT

Cette note a pour objet la sécurité dans les écoles primaires, et plus précisément les conditions du dialogue entre les différents partenaires et l'harmonisation des règles et des consignes applicables dans les situations d'urgence.

Elle se propose en outre de rassembler les interventions et textes officiels les plus récents sur le sujet.

Cadres généraux et textes officiels

Les consignes de sécurité se renforçant, je vous demande de rappeler aux parents d'élèves les consignes générales qu'ils doivent respecter, ainsi que celles qui s'appliquent au contexte particulier de votre école (accès, par exemple). Cette communication sera faite lors des réunions de rentrée notamment, comme cela vous a été demandé le 08/09.

La lettre de M. le préfet qui vous a été transmise le 05/09/2016, ainsi que les consignes ministérielles que vous avez déjà pu consulter en définissent les cadres : http://www.education.gouv.fr/cid85267/consignes-de-securite-applicables-dans-les-etablissements-relevant-du-ministere.html#Consignes_pour_les_ecoles_colleges_et_lycees ou <http://www.ac-poitiers.fr/etablissements-et-formations/consignes-de-securite-dans-les-ecoles-colleges-et-lycees-216267.kjsp?RH=ACTUALITES>

Pour mémoire, « Mesures complémentaires de sécurité dans les écoles et établissements scolaires » rappelant les mesures décrites dans les circulaires du 25/11/2015 et du 04/12/2015 : <http://www.education.gouv.fr/cid96851/mesures-complementaires-de-securite-dans-les-ecoles-et-etablissements-scolaires.html>

Et interventions de M. le ministre de l'intérieur et de Mme la ministre de l'Éducation nationale du 24/08/2016 : <http://www.education.gouv.fr/cid105636/securite-des-ecoles-colleges-et-lycees.html>.

Guides

DIRECTEURS-ENSEIGNANTS : je vous rappelle que sur ces mêmes pages, un guide est à votre disposition : http://cache.media.education.gouv.fr/file/08-aout/25/0/Securite_des_ecoles_-_Le_guide_des_directeurs_d_ecole_616250.pdf

DIRECTEURS-ELUS : le « Guide de bonnes pratiques / Vigilance attentats : les bons réflexes », demeure un document essentiel dans la liaison entre la collectivité et le directeur : http://cache.media.education.gouv.fr/file/08-aout/10/0/2016_Guide_SGDSN_MEN_616100.pdf

ENSEIGNANTS-PARENTS : enfin, un guide a été rédigé à destination des parents d'élèves : http://cache.media.education.gouv.fr/file/08-aout/21/8/2016_securite_guide_ecole_parents_616218.pdf

DIRECTEURS ou ENSEIGNANTS-IEN : en situation d'urgence, appeler rapidement l'IEN (école, situation, modalité de mise en sûreté, information aux autorités).

Courrier d'accompagnement

S'ajoute à cette note (annexe), un courrier simple à destination des parents insistant sur la nécessité pour eux de prendre connaissance du Guide des parents. Son caractère institutionnel étayera les consignes données en réunion de rentrée.

A cette fin, vous voudrez bien vous assurer de la diffusion du guide auprès de tous par les moyens usuels à votre disposition : numériques par un rappel de l'adresse où les documents peuvent être téléchargés, ou copie papier.

Vade-Mecum de début d'année (→ Conseil d'école n°1)

<ol style="list-style-type: none">1. Affichages réglementaires2. Information aux directeurs (réunion du 08/09/2016)3. Concertation d'équipe4. Réunions de rentrée : information aux parents5. Diffusion du guide des parents + lettre de l'IEN6. Rencontre avec les élus (préparatoire au conseil d'école)7. Réunion de sécurité des directeurs avec l'EMS (06/10)8. Point prioritaire à l'ordre du jour du 1er CE	<p>Mise à jour du PPMS et premier exercice de sécurité avant la Toussaint¹</p>
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------

Gilles TEYSSEBRE
*Inspecteur de l'Éducation nationale
Circonscription de Rochefort*

¹ Le guide des directeurs d'école précise « si possible avant la Toussaint ». En cas de difficulté, veuillez en tenir informer Laurent Lucas. Cette simulation pourrait être suivie d'un débriefing en conseil des maîtres réalisé par un observateur ne participant pas à l'exercice (le directeur si jour de sa décharge, par exemple) pour aider à comprendre ce qui peut être amélioré.

ANNEXE

Madame, monsieur,

Vous l'aurez noté, ce début d'année voit se mettre en place de nouvelles mesures préventives de sécurité aux abords et dans les écoles.

Jusqu'à présent, les risques pris en compte relevaient essentiellement de catastrophes naturelles ou d'accidents.

Aujourd'hui le risque s'est élargi à la menace terroriste. Aussi, sans alarmisme mais avec réalisme, il faut en tenir compte.

Le renforcement de ces mesures est destiné à assurer une chaîne d'alerte plus efficace, un meilleur encadrement et une sécurité accrue de vos enfants lors de situations d'urgence qui pourraient survenir. En coordination avec les forces de l'ordre et les autorités locales, les enseignants assurent la sécurité des élèves sur le temps scolaire.

La mise en place de ces mesures nécessite la coopération de l'ensemble des membres de la communauté éducative. **Je vous recommande donc de prendre connaissance du « guide des parents d'élèves sur la sécurité dans les écoles »** édité par le ministère de l'Éducation nationale, **et de vous référer aux consignes et conseils mentionnés.**

Si vous avez des interrogations, les directrices et directeurs des écoles, spécifiquement informés de ces nouvelles mesures, seront à même de vous répondre.

Bien à vous.

Gilles Teyssède
Inspecteur de l'Éducation nationale
Circonscription du 1^{er} degré de Rochefort